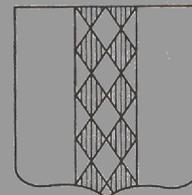


Moulézan Info

<http://blog-mairiemoulezan.com>
<https://www.facebook.com/mairiemoulezan/>
<http://www.nimes-metropole.fr/>



N° 115
Mai 2019



• Jeudi 2:

Ouverture de la piscine de Sauzet.

• Dimanche 5:

Journée de l'asperge et de la pétanque.

• Lundi 6:

Le Relai Assistants Maternel est au foyer.

• Mercredi 8:

Fête de la victoire 1945

• Mercredi 15:

Repas du club du 3^e âge au foyer.

• Dimanche 26:

Elections européennes.



8 MAI
1945



Le mot du maire

Ce mois de mai sera marqué par deux événements majeurs: La commémoration de la victoire du 8 mai 1945 et les élections européennes le 26 mai.

Lors de la **journée du 8 mai**, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré : aussi bien la victoire des Alliés que la fin de l'oppression nazie sur l'Europe ... Aujourd'hui, l'unité semble se faire autour du message à transmettre : la lutte pour la liberté et la démocratie. Comme nous le faisons traditionnellement, nous nous réunirons autour de notre monument aux morts pour nous souvenir. Je souhaite que beaucoup d'enfants participent à cette cérémonie. Ce sont eux qui entretiendront à leur tour la mémoire de ce jour, c'est à leurs parents de transmettre cette mémoire.

Les élections européennes du 26 mai prochain offrent aux citoyens européens l'occasion de désigner directement, au suffrage universel direct, les représentants qui agiront en leur nom pendant 5 ans, au Parlement européen. Voter a un réel impact : la hausse continue des pouvoirs du Parlement européen confère aux électeurs un poids et une influence politique réels. D'autant plus que la législation européenne est de plus en plus transposée dans les Etats membres, ce qui implique une influence directe sur la législation nationale. Généralement cette élection connaît une grosse abstention. L'abstention aux élections européennes favorise les extrêmes, dont les partisans se mobilisent généralement davantage pour aller voter et contribue, en partie, à l'affaiblissement de l'influence nationale d'un pays au sein du Parlement européen. Je vous encourage donc à ne pas négliger ce scrutin et à voter.

D'autres occasions, plus conviviales, permettront des rencontres ce mois-ci: La « Journée de l'asperge et de la pétanque » organisée par l'association « Loisirs-Boules-Animations » et pour nos anciens un repas organisé par la dynamique équipe du club « A cœur joie ».

Une information sur le **projet éolien** accompagne ce bulletin. La phase d'étude touche à sa fin ce qui permet désormais de vous donner les détails du projet définitif. Courant mai une autre information écrite vous sera communiquée par la société QUADRAN qui a conçu le projet. Le 24 mai une information orale au profit des habitants de Moulézan et des villages voisins se tiendra dans la salle du conseil. Chacun pourra voir, discuter et poser les questions qu'il voudra. Ce projet progresse sans précipitation et en concertation avec les organismes concernés.

Notre-Dame de Paris a été la proie des flammes le 15 avril dernier. Le cœur de la France a brûlé ce jour là. Immense tristesse, intense désespoir pour ceux qui croient, pour ceux qui ne croient pas. Cette journée épouvantable ne nous transmet-elle pas un message ? Qu'il y a une hiérarchie des malheurs, qu'on peut ne pas s'accorder sans se haïr et que sans doute la politique n'est pas tout. Qu'il faut également savoir se servir de la démocratie comme d'un remède plutôt que d'un excitant.

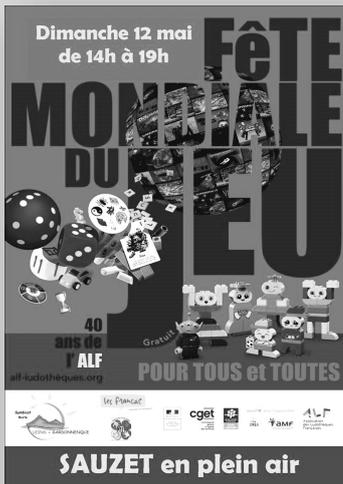
Bientôt on restituera son passé à la cathédrale, on commencera à reconstruire comme il y a des siècles on a construit ce miracle d'édifice, de foi et de croyance en l'avenir... de notre Peuple et de notre Pays.

Bien à vous. Pierre Lucchini

Le 8 mai: Le 8 mai est un jour férié consacré aux commémorations de l'armistice de 1945 qui acte la fin de la deuxième guerre mondiale. Ce jour là, on commémore la fin des combats armés lors de la Seconde Guerre mondiale, le 8 mai 1945. En mai 1945, c'est une reddition pure et simple de l'Allemagne qui a été signée et non un seul cessez-le-feu. On parle donc plutôt de "Victoire de 1945".

Après plusieurs rebondissements au fil des décisions des chefs d'Etats successifs, ce n'est qu'en 1981 que François Mitterrand redonne au 8 mai son caractère férié et chômé.

Traditionnellement, à cette date, le chef de l'Etat préside une cérémonie à Paris, à l'Arc de Triomphe.

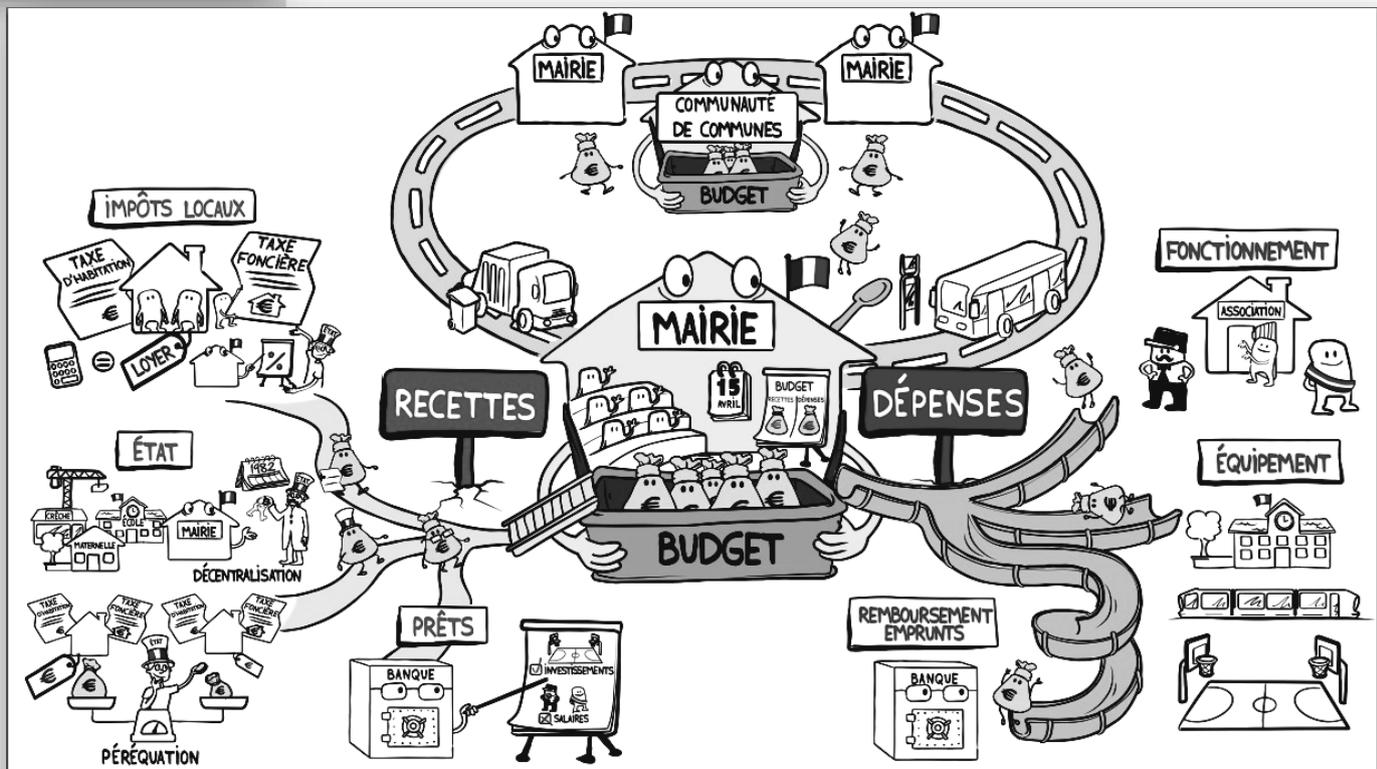


Fête du jeu: Chaque année, Leins Gardonnenque participe à la fête mondiale du jeu. Cette année c'est à Sauzet, le dimanche 12 mai, au centre du village, dans et autour du foyer. Des jeux pour tous et pour tous les âges, en accès libre et gratuit. Evidemment les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Comme chaque année des stands incontournables : espace petite enfance, motricité, construction imitation, espace jeux de société, jeux du monde, As d'or, jeux géants, jeux en bois, espace jeux d'eau et de transvasement... mais aussi comme chaque année des nouveautés et des surprises !! A venir découvrir, de 13h à 19h !

Buvette et petite restauration sur place.

Chaque année le Syndicat Mixte Leins Gardonnenque organise le 21 juin "Musica'Leins" et fête la musique... L'appel à candidature est ouvert. Vous êtes amateur, passionné, seul, en groupe, au chant ou à un instrument... manifestez-vous. 04 66 63 00 80 . Deux scènes, un technicien professionnel et 4h de concert à se partager !



Un dessin vaut parfois mieux qu'un long discours... Voici schématisé le fonctionnement d'un budget communal.

Le budget primitif de Moulézan pour l'année 2019 a été voté par le conseil municipal en avril et se répartit ainsi:

Investissement: Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 271 236,14 €.

L'investissement concerne les dépenses relatives aux projets de cette année (Enfouissement des réseaux, aménagement d'un parking au centre du village à la place de la salle paroissiale, goudronnage du parking de la mairie, réfection de voirie...etc.). Les recettes sont les subventions reçues et les fonds propres de la commune.

Fonctionnement: Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 574 773,78 €.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (Charges de personnel, Achats de fournitures : Papeterie, mobilier... Électricité, téléphone, indemnités aux élus... Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, syndicats intercommunaux... Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers ...

APPEL....

Dans le but de créer des jardins collectifs ou familiaux, la mairie recherche des volontaires intéressés pour créer une association et s'en occuper. Contacter M. le Maire.

La vie du village

Rappel: Les nouveaux habitants du village doivent venir se présenter à la mairie pour différentes formalités administratives et avoir des renseignements utiles.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La population de Moulézan est cordialement invitée à participer aux cérémonies commémorant le 74^{ème} anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale, le mercredi 8 mai 2019. Le programme sera le suivant :

11h20 Rassemblement sur la place du Pigeonnier ou devant la place du Monument aux Morts.
11h30 Cérémonie. Les enfants peuvent apporter un bouquet de fleurs.
Cette commémoration sera suivie du verre de l'amitié au foyer.

JOURNÉE DE L'ASPERGE



Samedi 4 mai à Moulézan

Organisée par LBA

10h Vente d'asperges

10h Concours de pétanque tête à tête

12h30 Repas autour de l'asperge (13 €)

Inscription 06 48 72 58 / 06 50 38 23 06

15h30 Concours de pétanque

Infos Mairie



04 66 77 87 94



mairiemoulezan@wanadoo.fr

► **Ramassage des encombrants:** Prochain ramassage des encombrants **Jeudi 2 mai**. Prévenir le secrétariat de mairie et déposer vos encombrants devant votre domicile avant 8h.



Les élections européennes 2019 auront lieu du 23 et 26 mai dans tous les pays membres pour élire les représentants des citoyens européens au Parlement. Cette année, quelques changements sont prévus.

La loi du 25 juin 2018 a introduit un changement majeur en France : l'adoption d'une circonscription unique mettant fin aux huit circonscriptions régionales. Chaque parti devra présenter une liste de candidat pour l'ensemble du territoire français de 79 candidats élus pour 5 ans. Le système de la représentation proportionnelle est toujours conservé. A l'issue du scrutin, les partis

ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

En vertu des règles de limitation du cumul des mandats, un représentant des citoyens européens ne peut plus cumuler son mandat de parlementaire avec une fonction exécutive locale (maire, président de région ou vice-président, etc.). Il peut en revanche conserver un mandat local (conseiller municipal, ou départemental ou régional). Votée en 2014, cette loi s'appliquera pour la première fois en 2019.

Le Parlement est composé de 705 députés européens, qui ne siègent pas par nationalité mais par groupes politiques transnationaux (il y en a 8 actuellement) et travaillent en commissions techniques sur l'ensemble des domaines de compétences de l'UE. Le Parlement se réunit environ une fois par mois à Strasbourg pour le vote des propositions de lois.

Le député européen exerce 3 pouvoirs :

législatif : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "procédure législative ordinaire" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative ;

budgétaire : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE ;

de contrôle : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

Les cartes électorales ont été actualisées pour tous les électeurs de la commune inscrits. Elles sont à récupérer avant le scrutin au secrétariat de mairie.

Grand Débat National: Le Président de la République, dans son intervention récente a rendu hommage aux maires en reconnaissant le lien privilégié qui les unit aux citoyens. C'est appréciable et cela doit enfin se traduire par la reconnaissance de la place particulière de la commune et sa clause de compétence générale dans la Constitution. Il a parlé du retour des Services Publics de l'Etat dans les territoires... A Moulézan, comme dans beaucoup de villages, la mairie est déjà une « maison de service publique » où chacun peut trouver de multiples renseignements et aides. A ce sujet, les personnes qui le désirent peuvent venir y faire leur déclaration d'impôts par internet puisque cela est devenu obligatoire (Prendre rendez-vous).

⇒ **RECENSEMENT:**

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant. Se munir d'une carte d'identité et du livret de famille des parents.

⇒ **POUBELLES:** En téléphonant au 04 66 02 54 54 (Nîmes Métropole) vous pouvez obtenir un container poubelle gratuit. Insister si ça ne répond pas tout de suite..... Sinon, s'adresser à la mairie pour obtenir un formulaire à envoyer par la poste. Le container vous sera livré à domicile.

Permis à 1 euro

Pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui veulent apprendre à conduire une voiture ou une moto (permis B ou A). Pas de condition de ressources. Des banques partenaires et des assureurs octroient au candidat (ou à ses parents, s'il a moins de 18 ans) un prêt à taux zéro de 600 €, 800 €, 1 000 € ou 1 200 €, sans frais. Les intérêts sont pris en charge par l'État, et la somme est directement versée à l'école de conduite. Les jeunes doivent s'adresser à une auto-école partenaire de l'opération et arborant le logo Permis à 1 € par jour. Plus d'infos au 39 39 ou sur www.permisauneuroparjour.fr

COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

1.



MANDATAIRE

CHOISIR LA PERSONNE QUI VOTERA À VOTRE PLACE

Elle doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous et ne pas avoir reçu d'autre procuration.

2.



ÉTABLIR LA PROCURATION

Vous devez vous rendre avec une pièce d'identité au tribunal d'instance ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie pour la demander.

3.



LE JOUR DU VOTE

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa pièce d'identité à votre bureau de vote et vote en votre nom. N'oubliez pas de le prévenir car aucun document ne lui est envoyé !



ATTENTION!

Les cartes d'électeurs ont été toutes renouvelées (Mise à jour de la liste électorale et affectation de nouveaux numéros d'électeurs). Vous devez venir les retirer au secrétariat de mairie.

Fumeurs, vous avez le droit de vous intoxiquer, mais vous n'avez pas le droit de jeter vos paquets de cigarettes vides et vos mégots dans les rues ou sur les routes du village. Au contraire, ce paquet, ce mégot qui vous a apporté tant de joie, ne les maltraitez pas, déposez-les délicatement dans une poubelle ou un cendrier. Merci !

La mairie tient des sacs à la disposition des propriétaires de chiens qui font des crottes dans les rues du village.

Votre mairie peut s'occuper de plusieurs papiers administratifs: Extrait d'acte de naissance (Si vous êtes nés à Moulézan) - Extrait d'acte de mariage (si vous vous êtes mariés à Moulézan) - Extrait d'acte de décès - Duplicata de livret de famille - Carte nationale d'identité - Passeport (Renseignements car les dossiers sont à faire à Sommières ou La Calmette) - Sortie de territoire pour mineur - Carte d'électeur - Attestation de vie commune - Certificat de domicile ou de résidence - Certificat d'hérédité (Sous condition) - Inscription au recensement militaire - Légalisation de signature - Permis de construire - Déclaration préalable - Extraits du cadastre.... etc.

Le Maire peut vous marier, vous PACSer, baptiser votre enfant (Baptême Républicain).... Etc.

Les cloches de Moulézan

Moulézan compte deux cloches. Je veux parler, bien sûr, de la cloche de l'église et de celle de l'horloge. On y trouve les inscriptions suivantes:

Cloche de l'église:

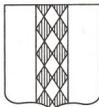
« Marie-Justine-Catherine a été érigée par la munificence des habitants de Moulézan. Catherine Salomon sa marraine. Son parrain a été Justin Coulomb. Mr Figon, curé. Jean Barry, Maire. 06 octobre 1855. 259 kg. Perre-Lierron fondeur à Avignon. Sit nomen domini benedictum.¹ »

Cloche de l'horloge:

« 1834. Sit nomen domini benedictum. »

¹ Que le nom du Seigneur soit béni

Le blason de Moulézan



Il n'y a pas de signification particulière au blason de Moulézan, mais il s'agit toutefois d'armoiries officielles qui ont été attribuées à la communauté de Moulézan en vertu d'un édit royal de 1696. Celui-ci ordonnait l'enregistrement dans un « Grand armorial général de France » de tous les blasons des communautés et des particuliers. L'opération s'effectua vers 1700-1705. Les responsables passèrent dans toutes les communautés des anciens diocèses de Nîmes et d'Uzès et demandèrent aux consuls d'alors de leurs fournir la description de leurs armoiries. Beaucoup de ces communautés (actuellement communes) ne s'en connaissaient pas, aussi on leur en attribua d'office. Moulézan se vit attribuer un pal losange d'or et de sable sur fond d'argent.

Chiens dangereux: La détention de chiens de première catégorie (Chiens Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier dits "pit-bulls", Mastiff dits "boerbulls", Tosa) et de deuxième catégorie (Chiens de garde et de défense de races American Staffordshire terrier, Rottweiler et leurs croisements) est subordonnée au dépôt d'une déclaration à la mairie. Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations. La personne qui souhaite posséder un tel animal doit remplir certaines conditions et obtenir un permis de détention. Renseignez-vous à la mairie.

École, garderie, micro crèche, bibliothèque...

Des travaux de réfection sont programmés dans les locaux de la microcrèche. Ils concernent l'intérieur (Peintures, petite réparations diverses...) et l'extérieur (Végétation, mise en sécurité de la rambarde,....)

Numéro de téléphones utiles: Cantine Domessargues: 04.66.83.71.75 ou 06.12.47.09.55. Garderie de Moulézan: 4.66.53.07.21. Secrétariat SIRS 04.66.83.31.65. École de Domessargues: 04.66.83.75.34. École de Maressargues: 04.66.83.36.15. École de Montagnac 04.66.80.53.47. École de Moulézan 04.66.77.86.22. Maire: 06.74.65.99.43

Inscription scolaire: Les enfants nés en 2016 et les enfants des nouveaux arrivants dans le village peuvent être inscrits dans les écoles primaires du regroupement. Pièces à fournir : Livret de famille; Justificatif de domicile; Carnet de santé. Prendre rendez-vous avec le SIRS au 04.66.83.31.65.

Contactez le secrétariat du SIRS au 04.66.83.31.65. pour prendre rendez-vous.

Chacun d'entre vous peut signaler à la mairie tout problème dans le village ou sur le territoire de la commune.... Éclairage public défaillant, poubelles non ramassées, détritrus dans une rue, containers papier ou verre plein,....etc. **Devant la recrudescence des cambriolages sur notre secteur, il est aussi utile de signaler des véhicules « louches » qui roderaient sur la commune.** C'est un acte citoyen qui profite à tous. Beaucoup le font déjà... Merci !